

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 JUILLET 2026
DU CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SOMME

**PROCES-VERBAL DE SEANCE
APPROBATION**

L'an deux mille vingt-six, le 8 juillet à 11 heures, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à Amiens sous la présidence de Madame Françoise MAILLE BARBARE au Centre de Gestion, 32 rue Lavalard.

Etaient présents et ont pris part au vote :

Mesdames Audrey BOCHÉ, Martine BOTTE, Amélie CARETTE, Guislaine SIRE (suppléante de Sabine CARTON), Sylvie DE ALMEIDA, Isabelle DE WAZIERS, Cécile GRÉVIN, Marina HALL, Christelle HIVER, Françoise MAILLE BARBARE, Annick MARÉCHAL, Bénédicte THIEBAUT.

Messieurs Félix BODOULE-SOSSO, Freddy BONVARLET, Franck BEAUVARLET (arrivé au point n°4), Patrick BOST, Franck DARRAGON, Philippe EVRARD, Ludovic FIRMIN, Maxime LAJEUNESSE, Romaric LECLERCQ, Eric LEGRAND, Claude MAQUET, Pascal OURDOUILLÉ, Stéphane TELLIEZ.

Etait excusé et a donné pouvoir :

Monsieur Gautier MAES (pouvoir donné à Franck DARRAGON).

Assistaient également à la réunion : Madame Céline DAVELU COURIAT, Directrice du Centre de Gestion et Madame Flore GASNOT, Administratrice des finances publiques adjointe, Responsable de la Trésorerie Grand Amiens.

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude CLIQUET, Président en exercice, ouvre la séance et présente les excuses de celles et ceux qui ne peuvent assister à la réunion.

Il passe ensuite la parole à Madame Françoise Maille BARBARE, membre du collège spécifique, en tant que doyenne d'âge.

Monsieur Claude CLIQUET quitte la séance et la présidence est assurée par Madame Françoise MAILLE BARBARE jusqu'à l'élection du nouveau Président.

ORDRE DU JOUR

1. Installation du nouveau Conseil d'Administration, désignation du Président (Doyen) et du secrétaire de séance
2. Election du Président
3. Fixation du nombre de Vice-Présidents et de Conseillers délégués
4. Election des Vice-Présidents
5. Délégations d'attributions
6. Détermination de l'ordre de remplacement du Président par les Vice-Présidents
7. Composition du Bureau du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Somme
8. Fixation du siège du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme
9. Règlement intérieur relatif au fonctionnement du Conseil d'Administration
10. Délégations au Président
11. Fixation des indemnités du Président, des Vice-Présidents et des Conseillers délégués
12. Désignation des représentants des collectivités et établissements affiliés au sein des Commissions Administratives Paritaires
13. Désignation des représentants des collectivités et établissements affiliés au sein de la Commission Consultative Paritaire
14. Composition et désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres
15. Désignation des représentants des collectivités et établissements affiliés au sein du Conseil Médical Plénier
16. Indemnités pour frais de représentation du Président
17. Modalités et conditions de remboursement des frais de déplacement, restauration et hébergement des élus du Conseil d'Administration
18. Désignation d'un représentant au GIP Informatique des Centres de Gestions,
19. Procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 juin 2026 : approbation
20. Pour information : Planning des instances 2026

1. Désignation du secrétaire de séance et installation du nouveau Conseil d'Administration

Le secrétariat de la séance du Conseil d'Administration est assuré par Madame Bénédicte THIEBAUT.

Sont élus au Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Somme suite aux élections du 25 juin 2026 :

LISTE PRINCIPALE ELUS POUR LE COLLEGE DES COMMUNES				LISTE COMPLEMENTAIRE ELUS POUR LE COLLEGE DES COMMUNES			
TITULAIRES		SUPPLEANTS		TITULAIRES		SUPPLEANTS	
1	Franck Darragon Maire de Salouël	1	Philippe Jacoillot Adjoint au Maire de Salouël	1	Gisèle Sellier Adjointe au Maire de Salouël	1	Isabelle Crinon Adjointe au Maire de Salouël
2	Amélie Carette Adjointe au Maire d'Abbeville	2	Jean-Paul Lecomte Maire de Cajeux	2	Catherine Benedini Maire d'Ailly sur Somme	2	Jean-Michel Magnier Maire de Beaumetz
3	Ludovic Firmin Adjoint au Maire d'Ailly le Haut Clocher	3	Bruno Balesdent Maire d'Ailly le Haut Clocher	3	Alain Baillet Maire de Fort Mahon Plage	3	Michel Letesse Maire de Bouzincourt
4	Maxime Lajeunesse Maire d'Albert	4	Céline Delamotte Adjointe au Maire d'Albert	4	Geoffrey Crochet Adjoint au Maire d'Albert	4	Eric Mouton Maire de Buigny Saint Maclou
5	Audrey Boché Maire d'Allonville	5	Anne Pinon Maire de Dury	5	Hubert Taufour Maire de Cardonnette	5	Laurent Vindevogel Maire de Pissy
6	Romarc Leclercq Maire d'Aubigny	6	Denis Demarcq Maire de Bonnay	6	Jean-Jacques Leleu Maire de Fressenneville	6	Frédéric Delohen Maire de Hallencourt
7	Stéphane Telliez Maire de Camon	7	Jérôme Mang Maire de Cagny	7	Bernard Delefortrie Maire de Hem Monacu	7	Benoit Dubuisson Maire de La Neuville les Bray
8	Cécile Grévin Maire de Conty	8	Amaury Caulier Maire d'Oisemont	8	Maïté Beron Maire de Domqueur	8	Damien Briet Maire d'Ergnies
9	Claude Maquet Maire de Doullens	9	Patricia Descure Adjointe au Maire de Doullens	9	Michel Gaget Maire de Domvast	9	Loïc Bulant Maire de Pont de Metz
10	Martine Botte Maire de Gézaincourt	10	Valérie Rose Tétu Maire de Seux	10	Fabien Cockenpot Maire de Mouflers	10	Emmanuel Crinon Conseiller municipal de Bavelincourt
11	Eric Legrand Maire de Ham	11	Anne-Sophie Domont Maire de Villers Bocage	11	Jean-Luc Herbette Maire de Belloy sur Somme	11	Frédéric Noël Maire de Hautvillers - Ouveille
12	Philippe Evard Maire de Le Crottoy / St Firmin	12	Manuel Merchez Conseiller municipal de Le Crottoy	12	Mathilde Tondellier Conseillère municipale de Gentelles	12	Laurent Sauvage Maire de Villers sous Ailly
13	Freddy Bonvarlet Adjoint au Maire de Le Mesge	13	Régis Sinoquet Maire de Crouy Saint Pierre	13	Bruno Bardet Maire de Grattepanche	13	Alex Forestier Maire d'Estrées sur Noye
14	Pascal Ourdouillé Maire de Longueau	14	Eric Maquet Adjoint au Maire de Longueau	14	Christophe Lemaître Maire de Harponville	14	Emmanuel Machu Maire de Naours
15	Marina Hall Maire de Moreuil	15	Marcel Lemoigne Maire d'Ault	15	Bernard Bocquillon Maire de Rivery	15	Jean-Pierre Pardoux Maire de Poulainville
16	Gautier Maes Maire de Péronne	16	Marie Perrot Adjointe au Maire de Doullens	16	Thierry Linéatte Maire de Chaulnes	16	Jean-Marie Leblanc Maire d'Yzeux
17	Patrick Bost Maire de Regnière Ecluse	17	Joël Farcy Adjoint au Maire de Saint Riquier	17	Nicolas Maréchal Maire de Domart en Ponthieu	17	Aurélie Thomas Maire de Brutelles
18	Sylvie De Almeida Maire de Saint Ouen	18	Patricia Poupert Maire de Vironchaux	18	Georges Dufour Maire de Saveuse	18	Camille Corsyn Maire de Mirvaux
19	Annick Maréchal Maire de Vauvillers	19	Florian Morvillez Adjoint au Maire de Villers sous Ailly	19	Pascal Caron Adjoint au Maire de Pont Remy	19	Daniel Abet Maire de Guignemicourt

LISTE PRINCIPALE ELUS POUR LE COLLEGE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS				LISTE COMPLEMENTAIRE ELUS POUR LE COLLEGE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS			
TITULAIRES		SUPPLEANTS		TITULAIRES		SUPPLEANTS	
20	Bénédicte Thiébaud Vice-Présidente de la Communauté de communes du Grand Roye	20	Xavier Balzot Président de la Communauté de communes du Grand Roye	20	Frédéric Demule Président de la Communauté de communes Est de la Somme	20	Mathieu Doyer Président de la Communauté de communes Ponthieu Marquenterre
21	Franck Beauvarlet Président de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot	21	François Debeugny Président de la Communauté de communes du Val de Somme	21	Jean-Pierre Boudinelle Président de la Communauté de communes du Vimeu	21	Philippe François Président de la Communauté de communes Nièvre et Somme
22	Isabelle De Vaziers Vice-Présidente de la Communauté de communes Somme Sud Ouest	22	Bruno Etévé Président de la Communauté de communes Terre de Picardie	22	Brice Chantrelle Président de la Communauté de communes Avre Luce Noye	22	Alain Desfosses Président de la Communauté de communes Somme Sud Ouest

DESIGNES POUR LE COLLEGE SPECIFIQUE			
TITULAIRES		SUPPLEANTS	
23	Christelle Hiver Présidente du SDIS	23	Pascal Bohin Vice-Président du SDIS
24	Sabine Carton Conseillère départementale	24	Guislain Sire Conseillère départementale
25	Françoise Maille- Barbare Conseillère départementale	25	France Fongueuse Conseillère départementale
26	Félix Baudoule Sosso Conseiller métropolitain	26	Maxime Grignon Conseiller métropolitain

2. Délibération n° 2026/025 : Election du Président

La Présidente expose :

L'article 21 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale stipule que le Conseil d'administration élit parmi ses membres titulaires le Président du Centre de Gestion, qui est également le Président du Conseil d'Administration.

L'élection a lieu à bulletin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour et à la majorité relative au second tour. En cas d'égalité des voix, il est procédé à un troisième tour. A égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Les missions dévolues au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale sont les suivantes :

« Le Président du Centre de Gestion prépare et exécute les décisions du Conseil d'administration. Il signe les procès-verbaux des séances et les notifie aux membres du Conseil d'administration et à l'agent comptable. Il publie la liste des membres du Conseil d'administration et du bureau. Il signe les marchés et conventions passées par le Centre. Il représente le Centre en justice et auprès des tiers.

Il est chargé de la direction technique, administrative et financière du Centre. Il nomme le directeur et les agents du Centre et a autorité sur l'ensemble des services. »

En application de l'article 21 du décret n° 85-643 relatif aux Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir procéder, à bulletin secret, à l'élection de son Président.

Monsieur Franck DARRAGON a fait acte de candidature.

Chaque délégué a déposé son bulletin de vote dans l'urne.

Le dépouillement du vote réalisé par Mesdames Audrey BOCHÉ et Cécile GRÉVIN, scrutateurs, a donné les résultats suivants :

- ✓ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 25
- ✓ Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0
- ✓ Nombre de suffrage exprimés : 25
- ✓ Majorité absolue (la moitié des suffrages exprimés plus 1) : 14

Monsieur Franck DARRAGON recueille 25 voix.

Monsieur Franck DARRAGON, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, est proclamé élu et installé dans les fonctions de Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale la Somme et du Conseil d'Administration.

3. Délibération n° 2026/026 : Fixation du nombre de Vice-Présidents et de Conseillers délégués

Le Président expose :

L'article 21 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale stipule que le Conseil d'administration du Centre de Gestion élit parmi ses membres titulaires « de deux à quatre vice-présidents ».

En application de cet article, il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir fixer à trois le nombre de Vice-Présidents du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme.

Par ailleurs, l'article 28 dudit décret prévoit que le Président d'un Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale peut déléguer l'exercice d'une partie de ses attributions, sous sa surveillance et sa responsabilité, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Il est ainsi proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir créer 2 postes de Conseillers délégués du Centre de Gestion de la Somme.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE de fixer le nombre de Vice-Présidents à 3,

APPROUVE la création de 2 postes de Conseillers délégués du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme.

4. Délibération n° 2026/027 : Elections des Vice-Présidents

Le Président expose :

L'article 21 du décret n° 85-643 modifié du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale dispose, qu'après en avoir déterminé le nombre, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion élit parmi ses membres titulaires les Vice-Présidents.

L'élection se fait à bulletins secrets à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour ; en cas d'égalité des voix au deuxième tour, il est procédé à un troisième tour ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Il est procédé à un scrutin distinct pour chacun des postes à pourvoir.

Après appel à candidatures et en application de l'article 21 précité, il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir procéder, à bulletin secret, à l'élection de ses 3 Vice-Présidents.

1er poste à pourvoir :

Madame Bénédicte THIEBAUT a fait acte de candidature.

Chaque délégué a déposé son bulletin de vote dans l'urne.

Le dépouillement du vote réalisé par Mesdames Audrey BOCHÉ et Cécile GRÉVIN, scrutateurs, a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26
- Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0
- Nombre de suffrage exprimés : 26
- Majorité absolue (la moitié des suffrages exprimés plus 1) : 14

Madame Bénédicte THIEBAUT a recueilli 26 voix.

Madame Bénédicte THIEBAUT, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, est proclamée élue et installée dans les fonctions de Vice-Présidente du Centre de Gestion et du Conseil d'Administration.

2ème poste à pourvoir :

Madame Annick MARECHAL a fait acte de candidature.

Chaque délégué a déposé son bulletin de vote dans l'urne.

Le dépouillement du vote réalisé par Mesdames Audrey BOCHÉ et Cécile GRÉVIN, scrutateurs, a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26
- Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0
- Nombre de suffrage exprimés : 26
- Majorité absolue (la moitié des suffrages exprimés plus 1) : 14

Madame Annick MARECHAL recueille 26 voix.

Madame Annick MARECHAL, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, est proclamé élue et installée dans les fonctions de Vice-Présidente du Centre de Gestion et du Conseil d'Administration.

3ème poste à pourvoir :

Madame Amélie CARETTE a fait acte de candidature.

Chaque délégué a déposé son bulletin de vote dans l'urne.

Le dépouillement du vote réalisé par Mesdames Audrey BOCHÉ et Cécile GRÉVIN, scrutateurs, a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26
- Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0
- Nombre de suffrage exprimés : 26
- Majorité absolue (la moitié des suffrages exprimés plus 1) : 14

Madame Amélie CARETTE recueille 26 voix.

Madame Amélie CARETTE, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, est proclamée élue et installée dans les fonctions de Vice-Présidente du Centre de Gestion et du Conseil d'Administration.

5. Délibération n° 2026/028 : Délégations d'attributions

Le Président expose :

En vertu de l'article 28 du décret n°85-643 du 26 juin 1985, le Président d'un Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale peut déléguer l'exercice d'une partie de ses attributions, sous sa surveillance et sa responsabilité, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Le Président propose ainsi d'octroyer les délégations d'attribution suivantes :

- 1^{ère} Vice-Présidente : Bénédicte Thiebaut, délégation « Attractivité et promotion de la Fonction Publique Territoriale »
- 2^{ème} Vice-Présidente : Annick MARECHAL, délégation « Finances »
- 3^{ème} Vice-Présidente : Amélie CARETTE, délégation « Concours et examens »
- Conseiller délégué : Gautier MAES, « Prévention de la santé au travail »
- Conseiller délégué : Maxime LAJEUNESSE, « Maintien dans l'emploi et handicap »

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les attributions suivantes :

- 1^{ère} Vice-Présidente : Bénédicte Thiebaut, délégation « Attractivité et promotion de la Fonction Publique Territoriale »
- 2^{ème} Vice-Présidente : Annick MARECHAL, délégation « Finances »
- 3^{ème} Vice-Présidente : Amélie CARETTE, délégation « Concours et examens »
- Conseiller délégué : Gautier MAES, « Prévention de la santé au travail »
- Conseiller délégué : Maxime LAJEUNESSE, « Maintien dans l'emploi et handicap »

6. Délibération n° 2026/029 : Détermination de l'ordre de remplacement du Président par les Vice-Présidents

Le Président expose :

L'ordre d'élection des Vice-Présidents ne détermine pas un tableau permettant de définir le rang des élus pour le remplacement du Président.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de dire expressément que l'ordre dans lequel les Vice-Présidents pourront être appelés à remplacer le Président en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier ou de vacance de poste sera l'ordre d'élection des Vice-Présidents du 1^{er} au 3^{ème} Vice-Président.

Proposition :

1. Bénédicte THIEBAUT, 1^{ère} Vice-Présidente
2. Annick MARÉCHAL, 2^{ème} Vice-Présidente
3. Amélie CARETTE, 3^{ème} Vice-Présidente

Le Conseil d'Administration, considérant les disponibilités respectives des Vice-Présidents, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE comme suit l'ordre de remplacement du Président par les Vice-Présidents en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier ou de vacance de poste :

1. Bénédicte THIEBAUT, 1^{ère} Vice-Présidente
2. Annick MARÉCHAL, 2^{ème} Vice-Présidente
3. Amélie CARETTE, 3^{ème} Vice-Présidente

7. Délibération n° 2026/030 : Composition du Bureau du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme

Le Président expose :

L'article 22 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale stipule que le Conseil d'Administration détermine la composition de son Bureau sans préciser le nombre ni la qualité des membres étant appelés à faire partie de ce Bureau.

Le Bureau a notamment pour mission réglementaire d'établir l'ordre du jour des séances du Conseil.

En application de l'article 22 du décret n° 85-643 relatif aux Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir fixer la composition du Bureau comme suit : le Président, 3 Vice-Présidents, 2 Conseillers délégués et 3 autres membres du Conseil d'Administration.

Proposition :

- Franck DARRAGON (Président)
- Bénédicte THIEBAUT (Vice-Présidente)
- Annick MARÉCHAL (Vice-Présidente)
- Amélie CARETTE (Vice-Présidente)
- Gautier MAES (Conseiller délégué)
- Maxime LAJEUNESSE (Conseiller délégué)
- Eric LEGRAND
- Audrey BOCHÉ
- Françoise MAILLE BARBARE

Le Conseil d'Administration, considérant que la proposition du Président répond à la cohérence du fonctionnement du Centre de Gestion de la Somme, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE que le Bureau du Conseil d'Administration du CDG80 est composé de :

- Franck DARRAGON (Président)
- Bénédicte THIEBAUT (Vice-Présidente)
- Annick MARÉCHAL (Vice-Présidente)
- Amélie CARETTE (Vice-Présidente)
- Gautier MAES (Conseiller délégué)
- Maxime LAJEUNESSE (Conseiller délégué)
- Eric LEGRAND
- Audrey BOCHÉ
- Françoise MAILLE BARBARE

8. Délibération n° 2026/031 : Fixation du siège du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme

Le Président expose :

L'article 27 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale stipule que le Conseil d'Administration du Centre de Gestion fixe le siège du Centre de Gestion.

Lors du précédent mandat, le siège avait été fixé à Amiens, 32 rue Lavalard.

En application de l'article 27 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 il est proposé au Conseil d'Administration de fixer le siège du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme à Amiens, 32 rue Lavalard.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE le siège du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale à Amiens, 32 rue Lavalard.

9. Délibération n° 2026/032 : Règlement intérieur relatif au fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Président expose :

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 a mis en place les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, établissements publics locaux à caractère administratif, dirigés par un Conseil d'Administration (articles 13 et 18 notamment).

Le décret d'application n° 85-643 du 26 juin 1985 a décliné les règles de fonctionnement applicables à ces Centres de Gestion, et prévoit par son article 27 que le Conseil d'Administration arrête son règlement intérieur.

Le document présenté détermine les modalités de fonctionnement des séances du Bureau et du Conseil d'Administration, en tenant compte des règles particulières prévues par le décret du 26 juin 1985.

En application de l'article 27 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985, il est demandé au Conseil d'Administration d'adopter son règlement intérieur.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'adopter son règlement intérieur ci-joint.

10. Délibération n° 2026/033 : Délégations au Président

Le Président expose :

Les articles 27 et 28 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme stipulent que le Conseil d'Administration du Centre de Gestion peut donner délégation au Président du Centre de Gestion pour décider :

- ✓ les emprunts à souscrire,
- ✓ les acquisitions, échanges et aliénations de biens immobiliers,
- ✓ les prises et cessions de bail supérieur à trois ans,
- ✓ les marchés de travaux, de fournitures et de services,
- ✓ l'acceptation ou le refus des dons et legs,
- ✓ la fixation des effectifs du Centre de Gestion de la Somme et les conditions de leur emploi,
- ✓ les conventions passées avec des collectivités non affiliées ou d'autres Centres de Gestion.

Le Président ayant reçu cette délégation doit rendre compte au Conseil d'Administration de ses décisions prises à ce titre lors de la plus proche réunion de ce dernier.

Dans un souci de gestion réactive des affaires concernant le Centre de Gestion, le Président demande au Conseil d'Administration de lui accorder la délégation pour :

- ✓ les emprunts à souscrire,
- ✓ les acquisitions, échanges et aliénations de biens immobiliers,
- ✓ les prises et cessions de bail supérieur à trois ans,
- ✓ les marchés de travaux, de fournitures et de services,
- ✓ l'acceptation ou le refus des dons et legs,
- ✓ la fixation des effectifs du Centre de Gestion de la Somme et les conditions de leur emploi,
- ✓ les conventions passées avec des collectivités non affiliées ou d'autres Centres de Gestion.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'accorder au Président du Centre de Gestion, la délégation pour :

- ✓ les emprunts à souscrire,
- ✓ les acquisitions, échanges et aliénations de biens immobiliers,
- ✓ les prises et cessions de bail supérieur à trois ans,
- ✓ les marchés de travaux, de fournitures et de services,
- ✓ l'acceptation ou le refus des dons et legs,
- ✓ la fixation des effectifs du Centre de Gestion de la Somme et les conditions de leur emploi,
- ✓ les conventions passées avec des collectivités non affiliées ou d'autres Centres de Gestion.

11. Délibération n° 2026/034 : Fixation des indemnités du Président, des Vice-Présidents et des Conseillers délégués

Le Président expose :

L'arrêté du 28 septembre 2001 publié au Journal Officiel du 3 octobre 2001 relatif aux indemnités de fonctions des Présidents et des Vice-Présidents des Centres de Gestion de la fonction publique territoriale fixe les conditions dans lesquelles les Présidents et les Vice-Présidents des Centres de Gestion de la fonction publique territoriale peuvent percevoir une indemnité de fonction votée par le Conseil d'Administration sur le budget de ces établissements.

L'article 2 de cet arrêté précise que l'indemnité versée au Président est déterminée en appliquant un taux au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction Publique. Ce taux évolue en fonction des effectifs des agents titulaires, stagiaires et non titulaires employés dans les collectivités et établissements publics territoriaux dans le ressort géographique du Centre de Gestion.

L'article 4 prescrit que l'indemnité versée aux Vice-Présidents est égale à 30 % de l'indemnité de fonction maximale du Président de Centre de Gestion de la strate dont relève le Centre de Gestion de la Somme.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil d'Administration de fixer ainsi qu'il suit le montant des indemnités du Président et des Vice-Présidents :

Proposition :

- Président : Effectif d'agents de 12 000 agents à 20 000 agents : 60 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (à ce jour, indice brut : 1027).
- Vice-Présidents : 30 % de l'indemnité de fonction du Président
- Conseillers délégués : 50 % de l'indemnité de fonction d'un Vice-Président

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de fixer ainsi qu'il suit le montant des indemnités du Président, des Vice-Présidents et des Conseillers délégués :

- Président : Effectif d'agents de 12 000 agents à 20 000 agents : 60 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (à ce jour, indice brut : 1027).
- Vice-Présidents : 30 % de l'indemnité de fonction du Président
- Conseillers délégués : 50 % de l'indemnité de fonction d'un Vice-Président

12. Délibération n° 2026/035 : Désignation des représentants des collectivités et établissements affiliés au sein des Commissions Administratives Paritaires

Le Président expose :

L'article L261-7 du Code Général de la Fonction Publique relatif aux Commissions Administratives Paritaires (CAP) de la fonction publique territoriale stipule que les membres des Commissions Administratives Paritaires représentant les collectivités et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale sont désignés par les membres du Conseil d'Administration, parmi les élus de ces collectivités et établissements.

Il convient donc de procéder à la désignation de :

- 4 représentants titulaires et 4 suppléants, pour la Catégorie A
- 5 représentants titulaires et 5 suppléants, pour la Catégorie B
- 8 représentants titulaires et 8 suppléants, pour la Catégorie C

Le Président propose une liste d'élus qui ont émis un accord de principe sur leur participation aux Commissions Administratives Paritaires placées auprès du Centre de Gestion.

Il est demandé au Conseil d'Administration de procéder à l'élection à bulletin secret des membres des CAP.

Proposition :

Catégorie A :

TITULAIRES

- 1/ Franck DARRAGON
- 2/ Bénédicte THIEBAUT
- 3/ Annick MARÉCHAL
- 4/ Amélie CARETTE

SUPPLEANTS

- 1/ Maxime LAJEUNESSE
- 2/ Isabelle DE WAZIERS
- 3/ Gautier MAES
- 4/ Pascal OURDOUILLÉ

Catégorie B :

TITULAIRES

- 1/ Franck DARRAGON
- 2/ Bénédicte THIEBAUT
- 3/ Annick MARÉCHAL
- 4/ Amélie CARETTE
- 5/ Maxime LAJEUNESSE

SUPPLEANTS

- 1/ Isabelle DE WAZIERS
- 2/ Gautier MAES
- 3/ Pascal OURDOUILLÉ
- 4/ Eric LEGRAND
- 5/ Marina HALL

Catégorie C :

TITULAIRES

- 1/ Franck DARRAGON
- 2/ Bénédicte THIEBAUT
- 3/ Annick MARÉCHAL
- 4/ Amélie CARETTE
- 5/ Maxime LAJEUNESSE
- 6/ Isabelle DE WAZIERS
- 7/ Claude MAQUET
- 8/ Pascal OURDOUILLÉ

SUPPLEANTS

- 1/ Stéphane TELLIEZ
- 2/ Eric LEGRAND
- 3/ Marina HALL
- 4/ Cécile GRÉVIN
- 5/ Philippe EVRARD
- 6/ Romaric LECLERCQ
- 7/ Sylvie DE ALMEIDA
- 8/ Gautier MAES

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DESIGNE les représentants des collectivités et établissements affiliés au sein des commissions administratives paritaires placées auprès du Centre de Gestion comme suit :

Catégorie A :TITULAIRES

- 1/ Franck DARRAGON
- 2/ Bénédicte THIEBAUT
- 3/ Annick MARÉCHAL
- 4/ Amélie CARETTE

SUPPLEANTS

- 1/ Maxime LAJEUNESSE
- 2/ Isabelle DE WAZIERS
- 3/ Gautier MAES
- 4/ Pascal OURDOUILLÉ

Catégorie B :TITULAIRES

- 1/ Franck DARRAGON
- 2/ Bénédicte THIEBAUT
- 3/ Annick MARÉCHAL
- 4/ Amélie CARETTE
- 5/ Maxime LAJEUNESSE

SUPPLEANTS

- 1/ Isabelle DE WAZIERS
- 2/ Gautier MAES
- 3/ Pascal OURDOUILLÉ
- 4/ Eric LEGRAND
- 5/ Marina HALL

Catégorie C :TITULAIRES

- 1/ Franck DARRAGON
- 2/ Bénédicte THIEBAUT
- 3/ Annick MARÉCHAL
- 4/ Amélie CARETTE
- 5/ Maxime LAJEUNESSE
- 6/ Isabelle DE WAZIERS
- 7/ Claude MAQUET
- 8/ Pascal OURDOUILLÉ

SUPPLEANTS

- 1/ Stéphane TELLIEZ
- 2/ Eric LEGRAND
- 3/ Marina HALL
- 4/ Cécile GRÉVIN
- 5/ Philippe EVRARD
- 6/ Romaric LELCERCQ
- 7/ Sylvie DE ALMEIDA
- 8/ Gautier MAES

13. Délibération n° 2026/036 : Désignation des représentants des collectivités et établissements affiliés au sein de la Commission Consultative ParitaireLe Président expose :

Les articles L272-1 et L272-2 du Code Général de la Fonction Publique relatifs à la Commission Consultative Paritaire des agents contractuels de la fonction publique territoriale prescrit que les membres de la Commission Consultative Paritaire représentant les collectivités et établissements publics affiliés au Centre de Gestion sont désignés par les membres du Conseil d'Administration, parmi les élus de ces collectivités et établissements.

Il convient donc de procéder à la désignation de 8 représentants titulaires et 8 suppléants.

Le Président propose une liste d'élus qui ont émis un accord de principe sur leur participation à la Commission Consultative Paritaire placée auprès du Centre de Gestion de la Somme.

Il est demandé au Conseil d'Administration de procéder à l'élection à bulletin secret des membres de la CCP.

Proposition :**TITULAIRES**

- 1/ Franck DARRAGON
- 2/ Bénédicte THIEBAUT
- 3/ Annick MARÉCHAL
- 4/ Amélie CARETTE
- 5/ Maxime LAJEUNESSE
- 6/ Isabelle DE WAZIERS
- 7/ Claude MAQUET
- 8/ Pascal OURDOUILLÉ

SUPPLEANTS

- 1/ Stéphane TELLIEZ
- 2/ Eric LEGRAND
- 3/ Marina HALL
- 4/ Cécile GRÉVIN
- 5/ Philippe EVRARD
- 6/ Romaric LECLERCQ
- 7/ Sylvie DE ALMEIDA
- 8/ Gautier MAES

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DESIGNE les représentants des collectivités et établissements affiliés au sein des commissions consultatives paritaires placées auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1/ Franck DARRAGON	1/ Stéphane TELLIEZ
2/ Bénédicte THIEBAUT	2/ Eric LEGRAND
3/ Annick MARÉCHAL	3/ Marina HALL
4/ Amélie CARETTE	4/ Cécile GRÉVIN
5/ Maxime LAJEUNESSE	5/ Philippe EVRARD
6/ Isabelle DE WAZIERS	6/ Romaric LECLERCQ
7/ Claude MAQUET	7/ Sylvie DE ALMEIDA
8/ Pascal OURDOUILLÉ	8/ Gautier MAES

14. Délibération n° 2026/037 : Composition et désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Le Président expose :

Par renvoi de l'article L1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission d'Appel d'Offres du Centre de Gestion de la Somme se compose, conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 du même Code, du Président ou de son représentant et de 10 membres de l'assemblée délibérante (5 titulaires et 5 suppléants).

Le Conseil d'Administration doit donc procéder à l'élection à bulletin secret de membres titulaires et suppléants composant la Commission d'Appel d'Offres du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme, en plus du Président.

En cas d'absence du Président du Centre de Gestion, président de droit de la Commission d'Appel d'Offres, un autre membre du Conseil d'Administration, « son représentant », nommément choisi en dehors des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres, doit être désigné pour le remplacer.

Cette désignation appartenant au Président du Centre de Gestion en sa qualité d'exécutif du Centre de Gestion, il désignera donc par arrêté, Monsieur Ludovic FIRMIN qui n'est ni titulaire, ni suppléant de la Commission d'Appel d'Offres, pour le représenter ponctuellement, en cas d'absence.

Le Président propose une liste d'élus qui ont émis un accord de principe sur leur participation à cette Commission.

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
1/ Bénédicte THIEBAUT	1/ Romaric LECLERCQ
2/ Annick MARÉCHAL	2/ Stéphane TELLIEZ
3/ Amélie CARETTE	3/ Philippe EVRARD
4/ Gautier MAES	4/ Sylvie DE ALMEIDA
5/ Françoise MAILLE BARBARE	5/ Maxime LAJEUNESSE

Il est demandé au Conseil d'Administration de procéder à l'élection à bulletin secret des membres de la Commission d'Appel d'Offres du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme.

Chaque délégué a remis au Président de séance son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26
- Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0
- Nombre de suffrage exprimés : 26
- Majorité absolue (la moitié des suffrages exprimés plus 1) : 14

La liste d'élus proposés, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, est désignée pour constituer la Commission d'Appel d'Offres du Centre de Gestion de la Somme :

TITULAIRES

1/ Bénédicte THIEBAUT
2/ Annick MARÉCHAL
3/ Amélie CARETTE
4/ Gautier MAES
5/ Françoise MAILLE BARBARE

SUPPLEANTS

1/ Romaric LECLERCQ
2/ Stéphane TELLIEZ
3/ Philippe EVRARD
4/ Sylvie DE ALMEIDA
5/ Maxime LAJEUNESSE

15. Délibération n° 2026/038 : Désignation des représentants des collectivités et établissements affiliés au sein du Conseil Médical Plénier

Le Président expose :

Le Président expose qu'il y a lieu de procéder au renouvellement des membres du Conseil Médical Plénier des agents des collectivités territoriales.

Le décret n°2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux Conseils médicaux dans la Fonction Publique Territoriale fixe la composition du Conseil Médical Plénier départemental comme suit :

- 3 praticiens de médecine générale agréés dont 1 Président avec voix délibérative prépondérante,
- 2 représentants de l'administration titulaires désignés par et parmi les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion,
- 2 représentants du personnel désignés par les deux organisations syndicales disposant du plus grand nombre de sièges au sein de la Commission Administrative Paritaire compétente à l'égard de l'agent dont le cas est examiné.

Chaque représentant titulaire de l'administration dispose de deux suppléants.

Le Président propose une liste d'élus qui ont émis un accord de principe sur leur participation à ce Conseil médical en formation plénière :

Membres titulaires

1/ Patrick BOST

2/ Maxime LAJEUNESSE

Membres suppléants

1/ Marina HALL
2/ Stéphane TELLIEZ

1/ Martine BOTTE
2/ Freddy BONVARLET

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la composition du Conseil Médical Plénier comme suit :

Membres titulaires

- 1/ Patrick BOST

2/ Maxime LAJEUNESSE

Membres suppléants

- 1/ Marina HALL
2/ Stéphane TELLIEZ

1/ Martine BOTTE
2/ Freddy BONVARLET

16. Délibération n° 2026/039 : Indemnités pour frais de représentation du Président

Le Président expose :

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a la faculté de voter des crédits au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour frais de représentation.

Ces indemnités ont pour objet de couvrir les dépenses engagées par le Président et lui seul, à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et dans l'intérêt des affaires du Centre de Gestion.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'attribuer au Président, pour la durée du présent mandat, une indemnité pour frais de représentation,
- d'arrêter le montant annuel de cette indemnité à la somme de 1 000 € versée sur présentation de justificatifs.

Les crédits correspondants seront inscrits chaque année au budget principal, chapitre 65.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE :

- d'attribuer au Président, pour la durée du présent mandat, une indemnité pour frais de représentation,
- d'arrêter le montant annuel de cette indemnité à la somme de 1 000 € versée sur présentation de justificatifs.

17. Délibération n° 2026/040 : Modalités et conditions de remboursement des frais de déplacement, restauration et hébergement des élus du Conseil d'Administration

Le Président expose :

Dans le cadre de leurs mandats, les élus du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Somme peuvent être appelés à effectuer des déplacements sur le territoire national afin de participer à des réunions, où ils représentent le Centre de Gestion de la Somme.

Les dépenses engagées en matière d'hébergement, de restauration, de transport et de frais divers (stationnement, autoroute...) peuvent être pris en charge sur la base du taux plafond fixé par arrêté du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, dans la limite des dépenses engagées, sur présentation de pièces justificatives et dans la limite des taux réglementaires (actuellement en vigueur : décret n°2020-689 du 4 juin 2020 modifiant le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 et arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006).

Il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur les conditions et les modalités de prise en charge des frais de déplacement des membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Somme comme décrites ci-dessus pour la durée du mandat.

Les crédits correspondants seront inscrits chaque année au budget principal, chapitre 65.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les conditions et les modalités de prise en charge des frais de déplacement des membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Somme comme décrites ci-dessous pour la durée du mandat :
Les dépenses engagées en matière d'hébergement, de restauration, de transport et de frais divers (stationnement, autoroute...) peuvent être pris en charge sur la base du taux plafond fixé par arrêté du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, dans la limite des dépenses engagées, sur présentation de pièces justificatives et dans la limite des taux réglementaires (actuellement en vigueur : décret n°2020-689 du 4 juin 2020 modifiant le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 et arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006).

18. Délibération n° 2026/041 : Désignation d'un représentant au GIP Informatique des Centres de Gestion

Le Président expose :

Le GIP Informatique des Centres de Gestion a été créé en 2017 par la volonté d'un grand nombre de Présidents de Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Depuis 2023, tous les Centres de Gestion ainsi que la Fédération Nationale des Centres de Gestion sont membres du GIP, consacrant ainsi une dynamique d'unité et de mutualisation à l'échelle nationale.

Le GIP a ainsi connu une croissance significative et son équipe est aujourd'hui constituée de 18 agents représentant 16 Equivalents Temps Plein ; ce qui confirme l'utilité et la pertinence de l'offre de services du GIP, tant en termes de cybersécurité que d'amélioration constante de la qualité du maintien en conditions opérationnelles des applications et de valorisation de la donnée.

Le renouvellement du Conseil d'Administration du GIP Informatique des Centres de Gestion est prévu en octobre 2026.

Il convient donc que le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Somme désigne un représentant et son suppléant à l'Assemblée Générale du GIP.

Il est proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir désigner M. Franck DARRAGON en tant que représentant titulaire et M. Gautier MAES en tant que suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP des Centres de Gestion.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DESIGNE M. Franck DARRAGON en tant que représentant titulaire et M. Gautier MAES en tant que suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP des Centres de Gestion.

19. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 22 juin 2026

Le Président invite l'assemblée à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 22 juin 2026.

Les nouveaux membres du Conseil d'Administration n'ayant pas participé au Conseil d'Administration du 22 juin 2026, ne souhaitent pas participer au vote.

Aucune observation n'est apportée, le procès-verbal de la séance du 22 juin 2026 est approuvé par 10 voix favorables (16 élus ne prenant pas part au vote).

20. Pour information : Planning des instances 2026

Voir pièce jointe.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses, le Président remercie les membres du Conseil d'Administration et lève la séance à 12h20.

Le Président,

La secrétaire de séance,




M. Franck DARRAGON

Mme Bénédicte THIEBAUT

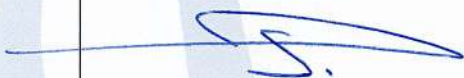
**Arrêt du Procès-verbal du CA du 8 juillet 2026
en séance du Conseil d'Administration du 28 septembre 2026**

Le Président rappelle en séance que le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2026 a été transmis par voie électronique à tous les membres du Conseil d'Administration.
Aucune remarque n'ayant été formulée, le Président prononce l'arrêt du procès-verbal de la séance du 8 juillet.

Procès-verbal arrêté le : 28/09/2026

**Le Président,
Franck DARRAGON**

**La secrétaire de séance
Annick MARÉCHAL**




Publié sur le site du CDG80 le :

